



Le point sur l'Accord multilatéral sur l'investissement



Le bon accord au bon moment

Le Canada est en train de négocier un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) avec les 28 autres membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques¹ (OCDE) et la Communauté européenne.

Le Canada est un pays commerçant. Il est lourdement tributaire du commerce international pour assurer sa prospérité et créer des emplois pour les Canadiens.

Les deux éléments principaux des échanges internationaux, les exportations et l'investissement, vont de pair : ils sont les deux moteurs qui propulsent l'économie canadienne.

Les exportations représentent plus de 40 % de notre produit intérieur brut et sont à l'origine du tiers des emplois au Canada. On estime que chaque milliard \$ d'exportation assure quelque 11 000 emplois au pays. De la même façon, chaque milliard d'investissement étranger au Canada fournit, selon les estimations, 45 000 emplois pendant cinq ans.

Depuis 50 ans, le Canada est à l'avant-garde dans la négociation d'accords multilatéraux sur le commerce et l'investissement. Grâce

à la signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et à la suite de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des règles internationales claires et équitables encadrent désormais le commerce des biens et services.

Lorsque le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont été créés et lorsqu'on a adopté l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ainsi que l'Accord général sur le commerce des services — de fait, chaque fois qu'un accord multilatéral important a été créé — le Canada se trouvait à la table des négociations.

Le ministre du Commerce international, M. Sergio Marchi

Pourtant, il n'existe aucun cadre international semblable qui régit l'investissement, et ce, même si l'investissement mondial progresse deux fois plus vite que le commerce mondial.

De 1991 à 1997, la croissance annuelle moyenne des exportations, dans le monde entier a été de 7 %, tandis que le taux a atteint 17 % pour l'investissement étranger direct (IED). Des chiffres semblables se vérifient

au Canada, où l'apport en investissement étranger a presque doublé pour atteindre les 180 milliards \$ au cours des 10 dernières années, alors que l'investissement canadien à l'étranger a connu une croissance vertigineuse de 164 % en dix ans pour s'établir à 171 milliards.

En tant que moyenne puissance, le Canada se porte toujours beaucoup mieux lorsqu'il existe des règles transparentes qui régissent le comportement des nations. C'est

pourquoi il est particulièrement souhaitable, dans l'actuelle économie mondialisée, d'avoir un ensemble de règles internationalement reconnues pour encadrer le traitement de l'investissement étranger.

Voir page II — Le bon accord

Dans ce numéro

L'AMI : LES FAITSIV-V

L'IMPORTANCE DE
L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER.....VI

LES ACCORDS ET NÉGOCIATIONS.....VII

¹ Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.